

# Marcq-Infos

La revue de Marcq-en-Ostrevent - Avril/Mai/Juin 2017 - N°37



*Cérémonie des vœux*



*Loto du Handidanse*



*Tournoi d'échecs*



*Retour du  
printemps*

Informations municipales



# sommaire



## VIE MUNICIPALE

- 3 Edito
- 4 Compte-rendu de CM
- 6 Bilan cambriolage
- 7 Arrêtés municipaux
- 9 Concours des maisons fleuries
- 9 Embellissement du village
- 10 Cérémonie des voeux

## EVENEMENTS PASSES

- 9 Parcours du coeur
- 9 Printemps des savoirs
- 10 Dédicace Médiathèque
- 10 Carnaval de l'école
- 10 Sortie foot
- 11 Tournoi d'échecs
- 12 Loto du HandiDanse

## PROCHAINEMENT

- 12 Evènements à venir
- 13 Nettoyage de printemps
- 14 Invitation du 8 mai
- 14 Grand Prix de Denain
- 15 Chasse à l'oeuf
- 15 Barbecue du CLASC

## INFORMATIONS

- 14 Offres d'emploi
- 16 Etat-Civil
- 16 Garantie jeune
- 16 CEAS
- 17 Histoire locale
- 18 Informations chasse
- 18 Zoom sur les entreprises

*« Le dossier Eclairage a de fortes chances de débiter en septembre »*

Bonjour à tous,

Je vais commencer mon propos avec les travaux de l'Eclairage et des Trottoirs. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, ces dossiers avancent...

Pour l'éclairage public, 60% des 80 000 euros sont enfin subventionnés, pris en charge par l'Etat à hauteur de 48 000 euros. Le chantier "Eclairage" a donc de fortes chances de débiter en septembre (certains lampadaires seront modernisés et, plus important, les "trous noirs" ne seront plus qu'un mauvais souvenir pour certains riverains).



Concernant les trottoirs, des solutions ont été trouvées pour résorber la trop grande importance des eaux de ruissellement qui pénalisait l'avancement du dossier.

Quant aux travaux courants, une réfection a été effectuée au niveau des serrures de la salle des fêtes. La rénovation complète de l'intérieur va se terminer avec le remplacement de tout le système d'éclairage vieillissant .

Par ailleurs, les trois cheminées de la mairie ont été rabaissées et sécurisées, ces dernières , fragilisées par le temps, menaçaient de tomber.

Abordons maintenant la question sécurité : je recommande aux Marcquois d'être très vigilants (sans se transformer en policiers) quant à la présence d'individus ou de véhicules inconnus, car, en 2016, notre village a vu augmenter le nombre de cambriolages. Sans vouloir céder à la psychose, une de nos habitantes en a encore été victime la semaine dernière.

Un conseil très simple est de communiquer avec ses voisins et de signaler tout événement suspect en mairie ou à la gendarmerie, dans un laps de temps très court si possible.

Pour finir sur une note positive, vous aurez pu constater que l'embellissement du village se poursuit et ce, grâce aux membres du comité d'embellissement et de quelques élus que je remercie. Mes remerciements vont aussi aux chasseurs qui ont réparé les dégâts causés par les derniers grands coups de vent et ramassé les détritrus en tous genres au chemin du bois. Je remercie également les bénévoles signaleurs qui vont assurer la sécurité lors du Grand Prix de DENAIN et des 4 Jours de DUNKERQUE.

Enfin j'adresse mes félicitations aux lauréats du concours des maisons fleuries, qui seront récompensés, comme chaque année, le jour de la cérémonie du 8 Mai. Pour cette année, vous trouverez un bulletin d'inscription dans ce journal.

Jean-Luc ROGÉ  
Votre adjoint aux Travaux

# Compte-rendu de Conseil Municipal

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2017

**Présents :** Messieurs et Mesdames PREIN Thierry, DANHIEZ Martine, ROGÉ Jean-Luc, RENARD Jean-Marc, DAZIN Dan, JONAS Alexandre, NOIRET Jérôme, RENARD Fabienne, LANCO Patrice, TONDEUR Pierre-Marie et LEFEBVRE Jean-Marc.

**Excusés :** DUFOUR Anthony donne pouvoir à LANCO Patrice. SLOS Adeline.

**Absent :** DIEU Patrick.

Date de la Convocation et de l'affichage en Mairie le 1<sup>er</sup> Février 2017.

Début de séance : 19h00 - Fin de séance : 21h45

**1 - Il a été fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 09 Décembre 2016. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité**

### **2 – SIDENSIAN - Fiscalisation de la contribution « DECI » :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a adhérer au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». Conformément à la délibération du comité syndical du 16 Décembre 2016, la cotisation de la commune s'établit à hauteur de 5 € ttc par habitants soit un montant de 3 565 € ttc. Cette contribution sera recouvrée par le produit des impôts.

### **VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3 – Convention service commun avec la CAD pour l'instruction des autorisations d'urbanisme :**

La commune adhère au service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par une convention avec la CAD.

Le Conseil communautaire réuni le 14 octobre dernier acté la modification de l'article 7 « dispositions financières » de ladite convention de manière à faire intervenir le paiement au cours du dernier trimestre de l'année en cours et non plus au cours du premier trimestre.

De plus de manière à faciliter l'écriture comptable de ces opérations, il est proposé d'appeler les fonds de la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 au 31 Décembre 2017 au cours du dernier trimestre de l'année 2017 afin de raisonner par la suite en année civile.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4 – Transfert de la compétence PLU à l'Intercommunalité :**

Monsieur le maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu l'article 136 (II) de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le PLU approuvé en date du 11 janvier 2008,

Vu la sollicitation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis de se voir transférer la compétence en matière de ou de documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ;

Considérant que la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que si à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le conseil communautaire peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Considérant que la commune de Marcq-en-Ostrevent souhaite conserver sa compétence en matière de PLU,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **s'oppose au transfert** de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,

Décide l'adhésion de la commune de Marcq-en-Ostrevent au groupement de commande concernant l'exécution d'un marché de fournitures de ramettes de papier A4 et A3.

Autorise monsieur le Maire à signer la convention relative au marché groupé pour la fourniture de ramettes de papier et tous les actes attachés à l'exécution de la présente décision.

### VOTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 6 – Divers

*Projet SAGE – Consultation Administrative :*

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée notamment son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement, le rapport environnemental et l'atlas cartographique.

Ce projet résulte d'un important travail de concertation depuis 2001 par les différentes institutions concernées.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Fonctionnement de la Piscine :*

Les enfants fréquentant l'école communale partiront à la piscine durant le temps scolaire à compter du 03 Avril 2017 jusqu'au 18 Juin 2017.

Le coût de cette sortie représente 1 863 € pour la collectivité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'école a besoin de bénévoles pour l'encadrement de cette sortie.

*Demande d'occupation du stade communal afin d'y célébrer une cérémonie de mariage :*

Acceptée à l'unanimité sous réserve qu'une convention soit établie et que le stade soit remis en état.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2017

**Présents :** Messieurs et Mesdames PREIN Thierry, DANHIEZ Martine, ROGÉ Jean-Luc, RENARD Jean-Marc, DAZIN Dan, DUFOUR Anthony, JONAS Alexandre, NOIRET Jérôme, LANCO Patrice, TONDEUR Pierre-Marie et LEFEBVRE Jean-Marc.

**Excusés :** RENARD Fabienne donne pouvoir à RENARD Jean-Marc. SLOS Adeline.

**Absent :** DIEU Patrick.

Date de la Convocation et de l'affichage en Mairie le 21 Février 2017.

Début de séance : 19h00 - Fin de séance : 21h15

**1 - Il a été fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 10 Février 2017. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité**

### **2 – Annulation des délibérations instituant une révision du PLU en date des 10 Juillet 2008 et 27 Octobre 2009 :**

Vu les délibérations du 10 Juillet 2008 et 27 Octobre 2009 approuvant la modification du PLU,

Vu les remarques des services du Syndicat Mixt SCOT Grand Douaisis qui exposent les fragilités juridiques pesant sur le document d'urbanisme liées à des questions de forme,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer les délibérations des 10 Juillet 2008 et 27 Octobre 2009 et précise que les dispositions initialement prévues dans celles-ci faisant l'objet du retrait (règlement et orientations d'aménagement du secteur ...) seront intégralement reprises dans la procédure de révision du PLU programmée ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retirer les délibérations en date des 10 Juillet 2008 et 27 Octobre 2009.

### VOTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3 – Désignation d'un élu référent « Agriculture et Alimentation et « trame verte et bleue » :**

La CAD œuvre pour le développement d'une alimentation saine et locale et pour la préservation des espaces naturels à l'échelle du territoire. Ainsi la commune est un acteur clé pour ce développement et est de plus en plus sollicitée pour la construction et la mise en œuvre des programmes d'actions. Aussi, afin de garantir une communication efficace et une implication optimale un délégué référent est désigné par l'assemblée délibérante. Il s'agit de Monsieur Pierre-Marie TONDEUR qui représentera la collectivité.



## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4 – Divers

#### SIDEN-SIAN – Nouvelles Adhésions :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les nouvelles communes sollicitant leurs adhésions au sein du SIDEN-SIAN lors des comités syndicaux des 10 Novembre et 16 décembre et 31 janvier 2017.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Demande de EARL WOITRAIN :

Monsieur WOITRAIN sis 18 rue du Château de Lewarde expose à l'assemblée un devis de travaux concernant l'installation d'une réserve de 500 m3 afin de pallier au réseau incendie dont le débit est trop faible sur l'ensemble du territoire de la commune.

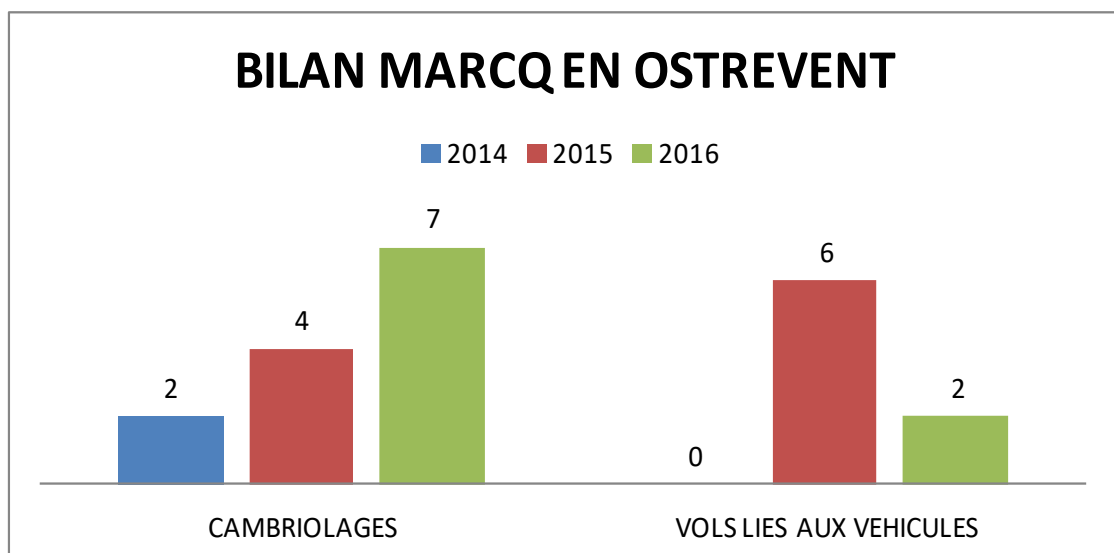
Il précise que cette réserve incendie sera utile pour la commune en cas de besoin. A cet effet, Monsieur WOITRAIN sollicite donc la participation financière de la commune pour la réalisation de ce projet.

Les relevés des hydrants seront demandés prochainement à la société Noréade et une réponse sera apportée à l'intéressé une fois ceux-ci étudiés.

# Bilan cambriolage

## BILAN CIRCONSCRIPTION

Atteintes aux biens	2015	2016	Progression en points	Progression en %
<b>Total AAB</b>	407	415	+8	+2,0 %
<i>Taux d'élucidation</i>	14,5%	13,5%	-1,0 point	
<i>Personnes mises en cause</i>	51	64	+13	+25,5 %
<b>Vols avec violence</b>	6	7	+1	+16,7 %
<i>Vols à main armée</i>	1	0	-1	-100,0 %
<b>Vols sans violence</b>	375	364	-11	-2,9 %
<i>Cambriolages</i>	96	108	+12	+12,5 %
<i>Cambriolages de locaux d'habitation principale</i>	40	49	+9	+22,5 %
<i>Cambriolages résidences secondaires</i>	5	5	0	0 %
<i>Cambriolages de locaux d'activité professionnelle ou associative</i>	17	25	+8	+47,1 %
<i>Cambriolages d'autres lieux</i>	34	29	-5	-14,7 %
<i>Vols liés aux véhicules à moteur et aux deux-roues</i>	124	132	+8	+6,5 %
<i>Vols simples contre des particuliers</i>	129	90	-39	-30,2 %
<b>Destructions et dégradations</b>	26	44	+18	+69,2 %





# Arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ RELATIF A L'INTERDICTION DE CIRCULER GRAND PRIX DE DENAIN 2017

**Article 1** – La circulation sera interdite **le jeudi 13 avril 2017 de 11H30 à 12H30**, dans les rues désignées ci-dessous :

Rue de Marquette,  
Rue Pasteur,  
Rue de Féchain.

**Article 2** – Le stationnement de tous les véhicules sera interdit **le jeudi 13 avril 2017 de 10H30 à 12H30** dans les rues reprises à l'article 1<sup>er</sup>. La mise en place des panneaux de signalisation, déviation, route barrée sera assurée par les services municipaux de la commune de Marcq-en-Ostrevent.

**Article 3** - L'accessibilité de secours est maintenue pour les services de Secours et d'Incendie.

**Article 4** - Pour les véhicules venant d'Aniche et de Monchecourt, la circulation sera interdite en direction de Marquette de 11h00 à 12h30.

## ARRÊTÉ RELATIF A L'INTERDICTION DE CIRCULER 4 jours de Dunkerque

**Article 1er** : Le 9 mai 2017 de 11H00 à 16H00, le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies suivantes : Rue d'Aniche, Rue du Maréchal Foch, Rue de Marquette (entre l'église et la rue Pasteur), Rue Pasteur, Rue de Féchain.

**Article 2** : Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant. Les véhicules en infraction seront déplacés.

**Article 3** : De 13H30 à 15H40, la circulation sera perturbée. Sachant que l'arrivée des coureurs (rue d'Aniche) est prévue à 15H15. La circulation dans le sens contraire de l'épreuve sera strictement interdite 1 heure 30 avant le passage de la caravane et dans les 2 sens 30 minutes avant l'arrivée des coureurs

**Article 4** : La signalétique correspondant au dispositif de sécurité sur le parcours de la course sera mise en place par les services techniques de la ville.

**Article 5** : Le dispositif de sécurité ne pourra être levé qu'après le passage de la voiture « Fin de Course » et la voiture balai à l'issue du passage du dernier coureur.



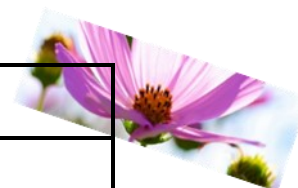
# Concours des maisons fleuries

EDITION 2016



## • Maisons à rue

CLASSEMENT	NOM
<u>1</u>	Monsieur et Madame Alain BASTIN
<u>2</u>	Monsieur et Madame Gabriel WIART
<u>3</u>	Monsieur et Madame Yann LEFEBVRE
<u>4</u>	Monsieur et Madame Jérôme NOIRET



## • Maisons avec jardin

CLASSEMENT	NOM
<u>1</u>	Monsieur et Madame Jean-Charles BOUGAMONT
<u>2</u>	Monsieur et Madame Michel CHERQUEFOSSE
<u>3</u>	Monsieur et Madame Charles-Henri SOYEZ
<u>4</u>	Monsieur et Madame Pierre-Marie DUPAS
<u>4 exaequo</u>	Monsieur et Madame Francis CUVILLIER
<u>6</u>	Monsieur et Madame Jean-François GUILLAUME
<u>7</u>	Monsieur et Madame Dominique HURET
<u>8</u>	Monsieur et Madame Cyril POTTIER
<u>9</u>	Monsieur et Madame Aurélien FRANCOIS
<u>10</u>	Monsieur et Madame Jean-Luc BRASSELET
<u>11</u>	Monsieur et Madame Alexandre JONAS
<u>12</u>	Monsieur et Madame Edouard BEPIRSZCZ
<u>13</u>	Monsieur et Madame José MORTELETTE
<u>14</u>	Monsieur et Madame Joachim BROQUET
<u>15</u>	Monsieur et Madame Maxime DERYCKE
<u>16</u>	Monsieur et Madame Patrice LANCO



## INSCRIPTION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

(à remettre en mairie pour le 21 juin 2017)

M. ou Mme .....  
habitant .....

désire s'inscrire au concours des maisons fleuries dans la catégorie : (rayer la mention inutile)

- maison avec jardin
- maison à rue

S'engage à venir ou à prendre ses dispositions pour retirer leur récompense qui sera remise lors de la cérémonie du 8 mai 2017 à la salle des fêtes.

A défaut les lots non retirés le jour même seront reversés à la commune

Signature :

# Embellissement du village



Les membres de la commission embellissement, les employés communaux et quelques élus ont œuvré pour aménager les entrées de village afin de rendre plus beau votre village. Un très très grand merci à eux !!!

# Parcours du coeur



Organisé par le Comité des fêtes le dimanche 2 avril à 9h, le parcours du cœur a permis à de nombreux marcquois de se rassembler et de marcher ensemble pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires. Cette année, le parcours faisait 7 kms et il s'est déroulé sous le soleil !

# Printemps des savoirs



L'association Je sais faire tous « porteur » de savoirs organisait ce samedi 1er avril, le « printemps des savoirs ». Les personnes présentes (venues en nombre) ont pu échanger leur savoir-faire dans la bonne ambiance.





## Cérémonie des vœux



Cette année, la cérémonie des vœux a été rehaussée par la présence importante des personnalités et officiels de notre secteur, contrastant avec le nombre peu élevé de Marcquois. Comme l'année précédente, un diaporama a relaté la vie de la commune en 2016.

Un cadeau a été remis à Monsieur le Député, Marc Dolez pour son départ en retraite.

## Dédicace médiathèque



Le 28 janvier, nous avons reçu madame Carole Declercq pour la dédicace de son dernier livre. Nous avons de nouveau été déçus par le manque d'intérêt des Marcquois.

## Carnaval de l'école



Comme l'an dernier, les enfants de l'école se sont rendus déguisés à la salle des fêtes à l'occasion du carnaval. Ils en ont profité pour prendre le goûter et se détendre sur un fond de musique festive.

## Sortie foot



Le samedi 1er avril, l'APE a organisé un bus pour se rendre au stade Bollaert afin d'assister au match Lens-Brest. Le bus était complet et l'ambiance très bonne malgré la défaite lennoise.



# Tournoi d'échecs

## 2ème participation de l'école primaire au championnat scolaire départemental d'échecs

A l'école primaire Louis Pasteur, certains élèves suivent assidûment chaque semaine un atelier « jeu d'échecs » dans le cadre des activités périscolaires. L'atelier est animé par M. Stéphane Renard, enseignant de l'école, entraîneur fédéral et arbitre international d'échecs. Les élèves apprennent, dès la moyenne section de maternelle jusqu'au CM2, les règles et la stratégie du jeu.

Les après-midis des mercredis 18 janvier et 1er février, c'est ainsi qu'onze élèves de l'école du village se sont rendus, accompagnés par leur enseignant et des parents volontaires pour les conduire, au championnat départemental scolaire à Roubaix. Cette compétition rassemble chaque année de nombreux élèves du département (231 participants cette année). Le niveau est relevé, la plupart des élèves présents pratiquant les échecs depuis de nombreuses années, certains évoluant même en clubs. Les enfants ont pu ainsi mettre en pratique leurs connaissances face à une forte opposition.

Pour leur deuxième participation, les élèves de l'école ont réalisé un très beau parcours : au classement par équipes, l'école termine neuvième. Faustine Bernard (CM1), 49<sup>e</sup>, Alexis Cachera (CM2), 53<sup>e</sup> et Tristan Rotolo (CP), 63<sup>e</sup>, réalisent la meilleure performance des enfants de notre école, en marquant 4 points sur 7 possibles. Félicitations ! Une remise de médailles et un goûter ont récompensé les performances de chacun. Les enfants ont déjà hâte de participer à nouveau à cette compétition l'an prochain !



Faustine Bernard, 9 ans, en pleine concentration, a fait le plus beau parcours.



Alexis Cachera, 10 ans, peut être satisfait de son tournoi.



Tristan Rotolo, 6 ans et Arthur Verheyde, 9 ans, jouant côte-à-côte.



# Loto du HandiDanse



Malgré les 1500 euros de dotation et le fait que les bénéficiaires soient au profit d'une association pour personnes handicapées, peu de Marcquois étaient présents lors du loto du HandiDanse.

Cela étant dit, l'ambiance était bonne et tout le monde a passé un agréable moment.

A noter que les festivités étaient organisées en collaboration avec le Comité des fêtes.

## Evènements à venir

- **Mardi 11 avril de 9h45 à 11h** : Relais des Assistantes Maternelles
- **Jeudi 13 avril à 12h** : Grand Prix de Denain (course cycliste)
- **Samedi 15 avril à 15h** : Chasse à l'œuf organisée par le Comité des fêtes
- **Samedi 22 avril de 10h à 12h** : Jean-François Poulain viendra à la Médiathèque pour dédicacer son livre « Lucie et le syndrome d'Ehlers-Danlos » (photo)
- **Dimanche 23 avril** : 1er tour des élections présidentielles
- **Lundi 1er mai** : Barbecue du CLASC
- **Samedi 6 mai** : Brocante du Comité des fêtes
- **Dimanche 7 mai** : 2ème tour des élections présidentielles
- **Lundi 8 mai à 11h30** : Cérémonie communale
- **Mardi 9 mai à 15h30** : Passage des 4 jours de Dunkerque
- **Dimanche 4 juin** : Pêche à la truite à Tortequesne
- **Dimanche 11 juin** : 1er tour des élections législatives
- **Samedi 17 juin** : Fête de la musique
- **Dimanche 18 juin** : 2ème tour des élections législatives
- **Vendredi 23 Juin** : Fête de l'école





Pour réserver votre emplacement remplir ce coupon puis le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie de **Marcq-en-Ostrevent** avant le 23/04/2017.

[Interdit aux professionnels]

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
Adresse : ..... TEL : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
N° CNI ou P de conduire : .....  
Délivré le : ..... Par la préfecture de : .....  
Nombre de mètres (5maxi) : .....

**Joindre une copie de la Carte d'Identité ou du Permis de Conduire**

**ATTENTION**

Vous allez obtenir l'autorisation exceptionnelle de participer à un marché aux puces ou à une foire à la brocante.

Vous n'êtes inscrit ni sur le registre du commerce, ni sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Dans ces conditions, l'autorisation qui vous a été accordée ne vous permet que de vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Elle n'est pas renouvelable.

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. Dans ce cas, vous vous exposez aux

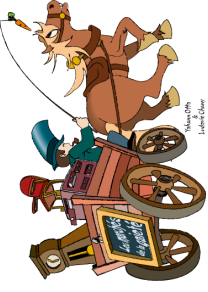
peines prévues pour les contraventions de la 3ème classe.(amende de 457,35€) En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation fiscale et/ou commerciale. Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement de 5 ans et de 375 000€ d'amende. Les peines d'amendes peuvent être élevées au-delà de 375 000€ jusqu'à la moitié de la valeur des biens recelés.

**J'ai bien pris connaissance des consignes Vigipirate au recto**

Vu et pris connaissance pour le 6 MAI 2017

Le demandeur

*Signature :*



# NETTOYAGE DE PRINTEMPS

**Le 6 Mai 2017**  
**De 11H à 19H**  
**Le comité des fêtes de**  
**MARCQ EN OSTREVENT**  
**organise sa 2ème Brocante**



Emplacement gratuit pour tous  
**Places limitées (5 Mètres maxi)**  
Buvette et restauration sur place  
Interdit aux professionnels

**⚠ Réservation obligatoire**  
Renseignement au 06.88.81.58.29 ou  
<http://www.marcq-en-ostrevent.fr/actus>



# INVITATION A LA POPULATION



Monsieur le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux,  
ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie du

**8 Mai 2017 à 11h30**  
à la mairie.

- Défilé avec dépôt de gerbes au monument aux morts accompagné par l'harmonie de Marquette
- Remise de récompenses aux lauréats des maisons fleuries
- Vin d'honneur à la salle des fêtes
- Distribution de bonbons aux enfants.

Nous comptons sur votre présence.

Le maire, les adjoints,  
les conseillers.

## Grand Prix de Denain

Le Grand Prix de Denain 2017 traversera la commune le jeudi 13 avril 2017. Le passage de la course cycliste est prévu de 11h00 à 12h30.

La circulation sera perturbée à partir de 10h30 jusqu'à 12h30. Les véhicules ne pourront donc plus circuler et le stationnement sera strictement interdit dans les rues de Marquette, Pasteur et Féchain.

## Offres d'emploi

De nombreuses offres d'emploi arrivent régulièrement en mairie. Ces dernières sont affichées

## Rappel



Nous rappelons qu'il est interdit de jouer au ballon ou à d'autres jeux (vélos, skate, trottinette, overboard, etc...) sur la place de l'église ! Des travaux de rénovation ont été engagés il y a quelques temps et ils ont déjà été détériorés...

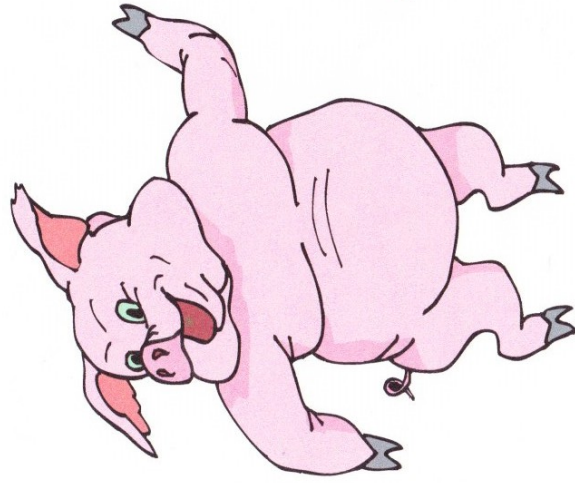


MARCQ EN OSTREVENT

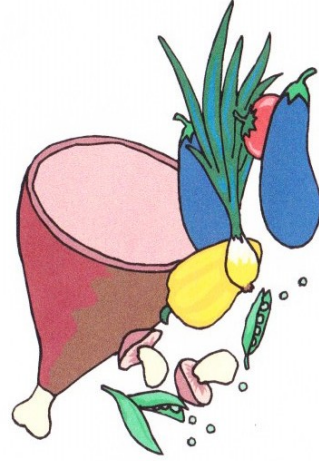
LUNDI 1 MAI

LE C.L.A.S.C. ORGANISE

UN REPAS CHAMPETRE



11€



A PARTIR DE 12H30

APERITIF

JAMBON A LA BROCICHE CRUDITES

DESSERT

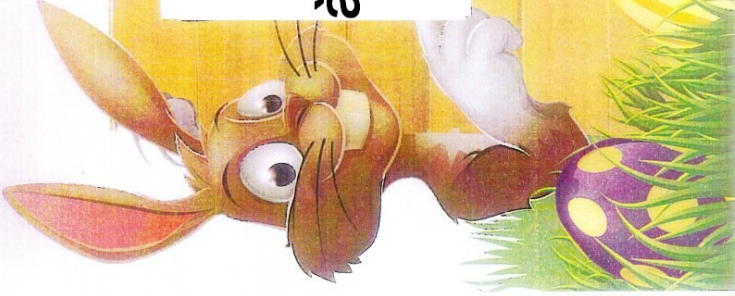
MARCQ EN OSTREVENT

LE COMITE DES FETES

INVITE A UNE



CHASSE A L'OEUF



Buvette et vente de crêpes sur place

Le samedi 15 avril 2017  
à 14h à la salle des fêtes



# Etat-civil

## Bienvenue à :

- LADEN Léo , né le 1er janvier 2017 à Dechy, demeurant 8 Domaine Riot des Glennes
- DELANNOY Elianna, née le 14 février 2017 à Denain, demeurant 12ter C rue Pasteur
- BEAUMONT Lucas, né le 7 mars 2017 à Lambres lez Douai, demeurant 16 Domaine du Riot des Glennes
- RACHEZ Soan, né le 12 mars 2017 à Denain, demeurant 14 Domaine du Riot des Glennes
- JOLY Valentin, né le 14 mars 2017, demeurant 38 Domaine du Riot des Glennes

## Toutes nos condoléances à la famille de :

- Léontine CARLIER épouse SECRET, décédée le 11 janvier 2017 demeurant 6 rue Marie Curie

# Informations

## Garantie jeunes

La Garantie jeunes permet d'accompagner tout jeune en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Pour mettre en œuvre ce dispositif, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière.

## Coordonnées de la Mission Locale du Douaisis :

Place du Barlet à Douai

03.27.71.48.20

[www.missionlocaledouaisis.com](http://www.missionlocaledouaisis.com)

## Centre d'étude et d'Action Sociales du Grand Douaisis

Le Centre d'Etude et d'Action Sociale du Grand Douaisis est une association qui s'appuie sur les compétences d'une cinquantaine de bénévoles pour accompagner régulièrement des personnes en situation précaire de logement, ou à la recherche d'un emploi, en liaison étroite avec nos partenaires: Pôle emploi, Mission locale, Secours Catholique, Croix Rouge, Norévie, Soliha, Habitat et Humanisme, les centres sociaux, les CCAS.

Retrouvez la plaquette de présentation de cette association sur le site internet de la commune:  
<http://www.marcq-en-ostrevent.fr/actus/196-ceas-du-grand-douaisis.html>

# Histoire locale

## HISTOIRE LOCALE

Nous passons très souvent devant, depuis la rénovation de son environnement, d'une partie de ses joints, nous la trouvons mieux que cachée derrière les arbres comme elle l'était, elle est un pilier de notre commune, l'édifice le plus ancien du village, oui c'est de l'Eglise de Marcq et de ses premiers curés dont je vais vous dire quelques mots :

Marcq possédait autrefois une « belle église à trois nefs », elle fut détruite à la révolution, sauf la tour, conservée par un habitant en guise de pigeonnier

A la restauration du culte, on reconstruisit l'édifice en se bornant à élever des murailles entre les colonnes restées debout, ce qui format une seule nef toute d'une venue à cœur arrondi, sans tribune et avec une minuscule sacristie endommagée par la guerre et non encore réparée.

On trouve des traces de nobles de Marcq en Ostrevent en :  
1399- 1428 aux Récollets de Tournai, 1421 sur un pilier de la Cathédrale d'Arras, 1691 à l'entrée du cœur de la même cathédrale , 1722 sur la cloche de l'Eglise d'Aniche, 1739 aux Dominicains de Douai dans la nef. 1761, la cloche de l'église avait le même parrain que la cloche d'Aniche, Bonaventure Marquis De La Pierre.

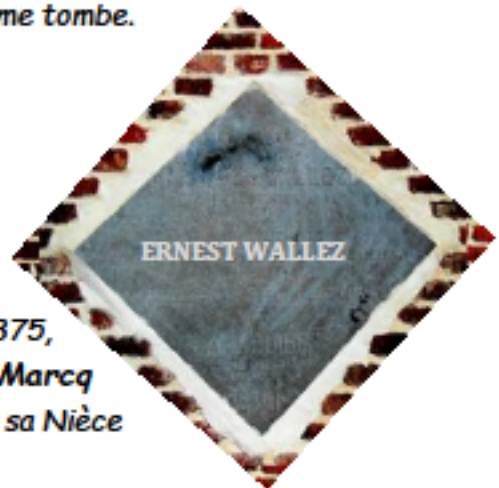
A ce jour sur la muraille extérieure et le mur de l'Eglise on peut voir,



Datant de 1787 . la plaque tombale « ci- devant repose le corps de Maître PIERRE JOSEPH WINOT » décédé le 15 mai 1787 à 77 ans, Doyen de Chrétieneté, Licencié et Docteur en théologie qui gouverna la paroisse pendant 45 ans sa Nièce LAURENCE WINOT et son époux PHILIPPE LEVECQ sont dans la même tombe.



« Ci-devant repose  
Maître ERNEST WALLEZ né à  
Beudignies en 1841, Vicaire à Wavrin,  
Onnaing et Bousbècques de 1841 à 1875,  
Curé de Locquignol en 1880 et Curé de Marcq  
de 1884 à 1910 et MARIA BUISSE sa Nièce



Sources : La Société d'Études Province de Cambrai (tome XVIII de Juillet 1928)

Mais aussi

Les plaques à la mémoire : de JULES FOURDIN né à Lille en 1851, décédé le 22 novembre 1939 Curé de Marcq de 1910 à 1938 et de deux autres personnes :



MARIE MARGUERITE BOUGAMONT épouse  
CARPENTIER décédée en 1829  
EMILE DESFONTAINES mort pour la France  
en 1871



# Informations chasse



(Arrêté ministériel du 29 janvier 2007, Art. 12).

Dans l'intérêt des personnes, des biens et des équilibres biologiques, plusieurs mécanismes juridiques ont prévu la possibilité de capturer à l'aide de pièges des mammifères ou des oiseaux sauvages nuisibles en dehors de la chasse.

La signalisation de la zone piégée est repérée par des panneaux placés le long des chemins ouverts au public.



Il n'est pas obligatoire, et même déconseillé, de le placer à proximité immédiate du piège ceci pour éviter aux "promeneurs" de chercher le piège.

**Promeneur pour votre sécurité et celle de vos amie à 4 pattes  
veuillez respecter ces panneaux d'avertissement.**

## Zoom les entreprises Marcquoises

**ATELIERS BIEN ETRE:  
DU VISAGE, DES MAINS,  
DES PIEDS...**



**CONSEILS PERSONNALISES**

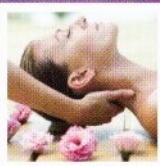
**ATELIERS BIEN ETRE  
(1er soin découverte offert)**

**JE VOUS PROPOSE DE  
DECOUVRIR:  
DES COSMETIQUES ET  
PRODUITS  
D'AROMATHERAPIE 100%  
FRANCAIS**

**claire.dourin@gmail.com**

**06 45 40 46 18**

**N° de Siret 82156855700010**



**AMAR MOROUCHE**  
GÉRANT

**07 68 18 21 73**

**a.morouche@catclean.fr**

**catclean.fr**

**2 Bis rue de fechain  
59252 MARCQ-EN-OSTREVENT**

